

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### PROGRAMME D'AIDE A L'ACQUISITION DE RECUPERATEURS D'EAU POUR LES PARTICULIERS, PROFESSIONNELS ET ADMINISTRATIONS



La Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom mène une politique de Développement Durable qui s'exprime notamment via le Plan Climat Air Energie Climat (PCAET), adopté en 2020. Cette démarche de transition écologique permet d'ancrer concrètement le développement durable au cœur des actions de la collectivité et de son territoire. Dans une volonté de préservation de la ressource en eau, enjeu majeur du territoire, Pré-Bocage Intercom souhaite **soutenir les initiatives citoyennes** d'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie en attribuant une aide financière spécifique.

Retrouvez toutes les informations liées au programme (règlement et formulaire de demande) sur le site de Pré-Bocage Intercom [www.prebocageintercom.fr](http://www.prebocageintercom.fr) !

#### Extraits du règlement

##### ❖ Dépenses subventionnables

Est éligible au dispositif d'aide, l'acquisition d'équipements de récupérateurs d'eau. Par équipement de récupération, il faut entendre un dispositif composé d'un kit composé d'une cuve et d'un robinet :

- Réserve aérienne d'une capacité égale ou supérieure à 300 litres ;
- Réserve enterrée d'une capacité égale ou supérieure à 1000 litres.

Seul l'achat du récupérateur d'eau pluviale fait l'objet de l'aide : les frais de pose, la main d'œuvre et la fourniture d'accessoires connexes en sont exclus.

##### ❖ Périmètre et destinataires du dispositif

Le dispositif s'applique sur tout le territoire de la Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom et est ouvert aux particuliers, professionnels et administrations (personnes physiques majeures, propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit) souhaitant installer un récupérateur d'eau sur leur lieu d'habitation ou d'exercice de leur activité, sans condition de ressources.

##### ❖ Durée du programme d'aide

Sont éligibles aux aides, les récupérateurs d'eau acquis à **compter du 1er juillet 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023**.

Seules seront instruites les demandes reçues dans ces délais, sous réserve que l'enveloppe budgétaire dédiée n'a pas été intégralement consommée.

##### ❖ Modalités de soutien

L'aide de la Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom s'élève à :

- 50 % du montant d'achat dans la limite de 100€ par dossier pour une cuve aérienne ;
- 30 % du montant d'achat dans la limite de 800€ par dossier pour une cuve enterrée.

Le coût de l'équipement est basé sur le prix d'achat (neuf ou occasion sur présentation d'une facture d'achat acquittée) du récupérateur d'eau pluviale, hors pose et main d'œuvre.

#### CONTACTS

Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom  
Service Développement Durable  
Tél : 06 18 70 83 45 - Mail : [resp.dev.durable@pbi14.fr](mailto:resp.dev.durable@pbi14.fr)